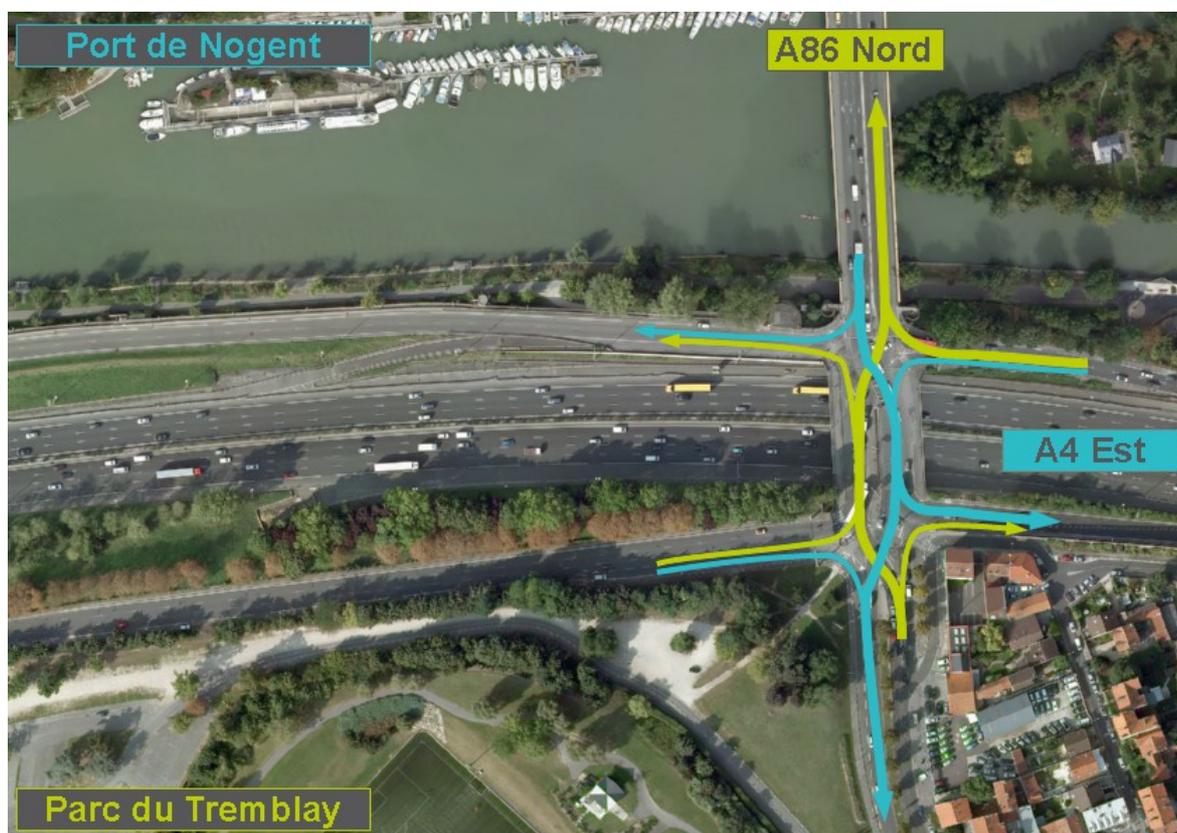


Aménagement du pont de Nogent-sur-Marne (RN486)

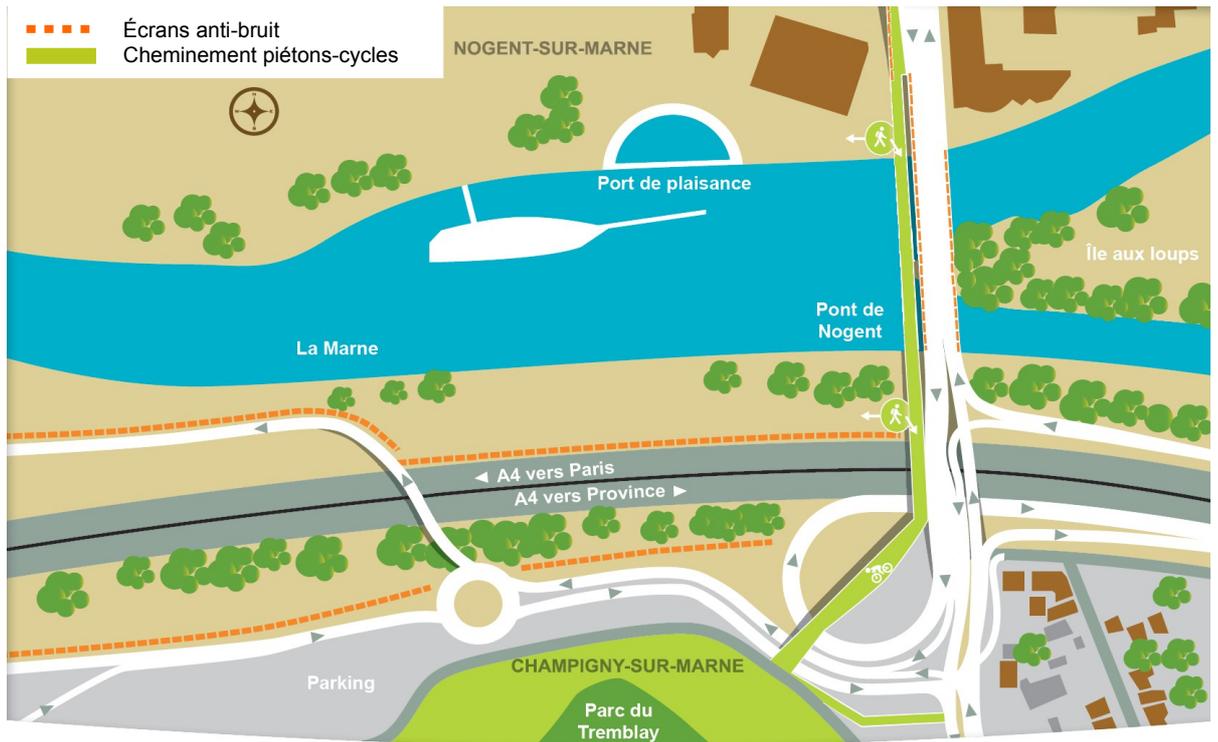
Les échanges entre l'autoroute A86 en provenance du Nord et l'autoroute A4 vers la province, les mouvements d'entrées et sorties de l'autoroute A4, et le trafic local, qui prennent place sur la RN486 entre les communes de Nogent-sur-Marne et Champigny-sur-Marne, génèrent actuellement une forte congestion. Elle résulte des modalités de circulation sur le pont de Nogent-sur-Marne, dite « à l'indonésienne », dont le principe est illustré ci-dessous.



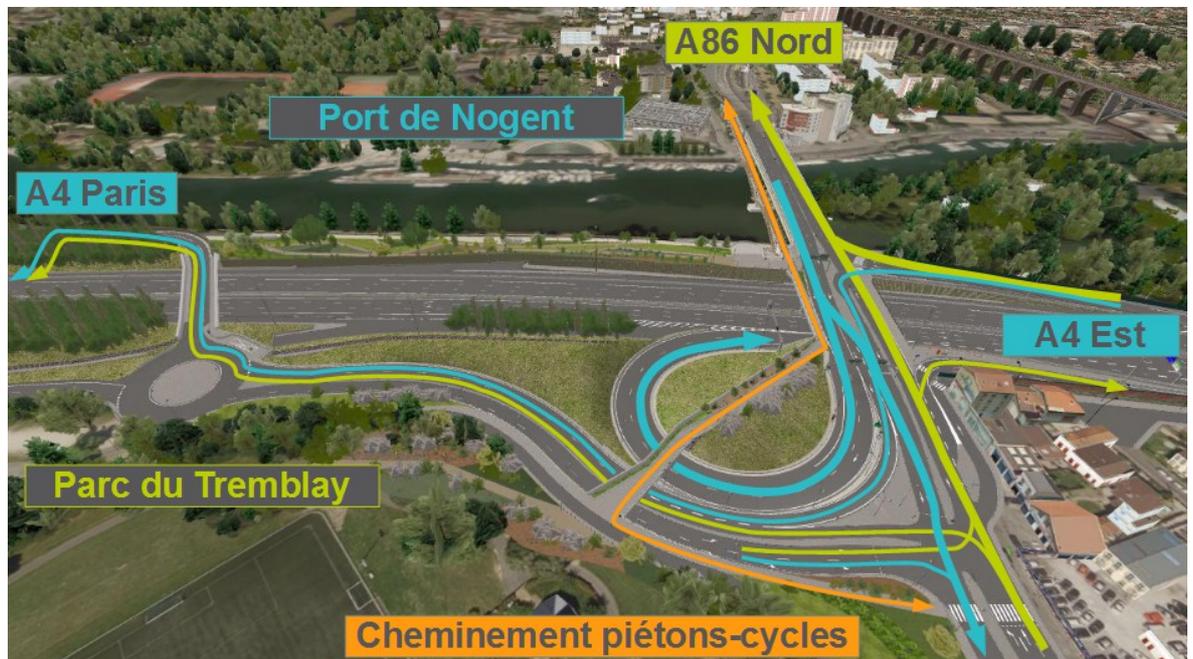
Le projet poursuit les objectifs suivants :

- fluidifier le trafic pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité des usagers ;
- favoriser les circulations douces ;
- améliorer le cadre de vie des riverains, notamment en réduisant les nuisances sonores et la pollution atmosphérique ;
- améliorer l'insertion du pont de Nogent dans les sites du bord de Marne.

L'AMENAGEMENT PREVU



Pour répondre à ces objectifs, le projet comporte **un volet routier, un cheminement dédié aux piétons et aux cycles, des aménagements paysagers, ainsi que des protections acoustiques** (comme l'illustre la planche ci-dessus).



L'aménagement routier repose sur la construction d'une bretelle en boucle permettant un accès direct au sens Paris-province de l'autoroute (A4 Est sur la vue aérienne ci-dessus) depuis l'autoroute A86 en provenance du Nord (A86 Nord). Cette bretelle est accessible sans que les usagers en provenance du Nord par l'autoroute A86 ne rencontrent de feux, ni qu'ils



aient à changer de voie. Les usagers venant du Sud pourront rejoindre le sens Paris-province de l'autoroute A4 (A4 Est) en empruntant la bretelle actuelle, conservée en réduisant sa capacité à une seule voie compte tenu de la réduction du trafic pour ce flux.

Afin d'éviter que les usagers voulant rejoindre le sens province-Paris de l'autoroute A4 ne coupe le flux Nord vers Est sur le pont de Nogent, pour assurer pleinement la fluidification de ce flux, la bretelle rejoignant l'autoroute A4 vers Paris est reportée au Sud de la boucle vers A4 Est. Elle suit le nouveau tracé de la bretelle de sortie du sens province-Paris de l'autoroute A4 jusqu'à un nouveau giratoire et se poursuit sur un nouvel ouvrage surplombant l'autoroute qui permet de rejoindre l'actuelle bretelle d'entrée jusqu'au tronc commun A4/A86.

L'ouvrage supportant la bretelle de sortie du sens province-Paris de l'autoroute A4 pour rejoindre le pont de Nogent et l'autoroute A86 vers le Nord va être élargi afin de fluidifier les conditions de circulation des poids-lourds (giration du tourne-à-droite en haut de bretelle).

Pour préserver le cadre de vie des riverains, des écrans acoustiques sont mis en place en remplacement des gardes-corps du pont sur la Marne, ainsi qu'en rives de l'autoroute A4 à l'Ouest du pont de Nogent. À la place de l'actuelle bretelle permettant d'accéder au sens province-Paris de l'autoroute A4 (A4 Paris), située le long de la Marne, un parc paysager va être aménagé, avec un cheminement accessible aux personnes à mobilité réduite.



Le cheminement piétons-cycles créé dans le cadre du réaménagement comporte du Nord vers le Sud :

- une passerelle surplombant la rue de Nazaré pour assurer un accès direct depuis le trottoir Ouest de la RN486, également accessible depuis cette rue par un escalier ;
- une passerelle sur la Marne composée d'un cheminement haut et d'un cheminement bas ;
- une placette desservant le nouveau parc qui remplace la bretelle désaffectée ;
- un cheminement sur le pont de Nogent au-dessus de l'autoroute A4, séparé et protégé de la circulation routière ;
- un ouvrage traversant la bretelle en boucle et passant sur les voies de circulation ;
- un trottoir ramenant vers l'Ouest du boulevard de Stalingrad.

D'une extrémité à l'autre, ce cheminement est protégé du flux routier et assure une continuité complète d'itinéraire piétons/cycles.



LE FINANCEMENT DU PROJET

D'un montant de 48 M€, le projet du pont de Nogent est inscrit au CPER 2015-2020. La répartition entre les co-financeurs de cette opération primordiale de modernisation du réseau routier national s'établit de la manière suivante : 20,8 M€ de l'État, 20,8 M€ de la Région Île-de-France et 6,4 M€ du Conseil Départemental du Val-de-Marne (94), également maître d'ouvrage du cheminement piétons-cycles.

L'AVANCEMENT DU PROJET

Suite à la déclaration d'utilité publique du projet le 02 avril 2014, la DiRIF a poursuivi les études détaillées. Elles sont aujourd'hui en passe d'être terminées. En parallèle, la DiRIF a mené les procédures d'acquisition foncière, finalisées en novembre 2015 avec l'acquisition d'une parcelle à l'angle Nord-Est du parc du Tremblay.



La DiRIF va engager le premier marché de travaux à la fin 2016 pour débiter les travaux au printemps 2017. Il portera sur l'ensemble des travaux routiers. Après leur exécution, fin 2018, l'ensemble des voiries dans leurs configurations définitives seront mises en circulation. Notamment, **le nouveau tracé de la bretelle de sortie du sens Paris-province de l'autoroute A4 sera ouvert à la circulation dès janvier 2018. La bretelle en boucle pour accéder au sens Paris-Province de l'autoroute A4 et l'accès au sens province-Paris de l'autoroute A4 par le Sud de la boucle seront ouverts à la circulation à partir de septembre 2018.** Dans le même temps, la partie Sud du cheminement piétons-cycles (hors passerelle sur la rue de Nazaré et la Marne) sera ouverte au public.

Le second marché de travaux concernera le Nord du cheminement piétons-cycles, les protections acoustiques et les aménagements paysagers. **L'ensemble de ces aménagements devraient être terminé en 2020.**

Un comité de suivi composé de l'État, des maires, du Président du Conseil départemental et du Conseil régional se réunira régulièrement dans le cadre de l'avancement cette opération. Par ailleurs, un comité technique, composé des représentants des communes et des services de l'État, sera chargé de faire remonter toutes questions générées par le chantier afin d'y apporter les réponses adaptées. Enfin, une attention particulière sera portée à la coordination de ce chantier avec ceux du Grand Paris Express.





Ce chantier fera l'objet d'une information permanente auprès des usagers et des habitants des communes riveraines. Elle sera diffusée sous forme de journaux, de flyers distribués aux usagers et à la population, de panneaux sur site.



L'ensemble des informations sera mis en ligne sur le site internet de la DiRIF (www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr).

